

Warranty/FCC Statement

Garantie/Déclaration de la FCC

Cricut® Glue Gun ONE (1) YEAR LIMITED WARRANTY

This LIMITED WARRANTY is between you and Cricut, Inc., d/b/a CRICUT®.

Your Cricut Glue Gun (the “Product”) is guaranteed against defects in materials and workmanship for a period of one (1) year from the date of its original retail purchase (“Warranty Period”). If a defect arises during the Warranty Period, Cricut, at its option, will (1) repair the Product at no charge using new parts or parts that are functionally equivalent to new in performance, (2) exchange the Product with a functionally equivalent product that is new or equivalent to new in performance, or (3) refund the original purchase price. This Warranty excludes damage from abuse, accident, misuse, physical and/or software modifications, or other causes that are not defects in materials and workmanship. Do not expose the Product to temperatures above 100°F (38°C). Exposure to a temperature in excess of (100°F/38°C) voids this Warranty. Any recovery is limited to the original purchase price. No other person/entity may modify this Warranty, and your retail seller is solely responsible for any other warranties.

This Warranty applies to the Cricut Glue Gun. It does not apply to glue sticks, accessories, packaging, software, tools, materials, or other non-glue gun items. Cricut does not guarantee or warrant uninterrupted use of the Product or its supporting software.

TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, CRICUT IS NOT LIABLE FOR ANY DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR SERVICE OF THE PRODUCT. THE WARRANTY AND REMEDIES DESCRIBED ABOVE ARE EXCLUSIVE OF ANY OTHER WARRANTIES AND REMEDIES, WHETHER ORAL, WRITTEN, EXPRESS, STATUTORY, OR IMPLIED. TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, CRICUT DISCLAIMS ALL IMPLIED AND STATUTORY WARRANTIES, INCLUDING WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. ALLOWED AND DISCLAIMED WARRANTIES ARE LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF THIS WARRANTY.

This Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from state to state and country to country, where some limitations or exclusions are not allowed under local laws. This may include the length of the warranty. This Warranty only applies to the country of the Product's intended sale. Additional details can be found or at cricut.com/warranty.

THIS WARRANTY DOES NOT MODIFY OR AMEND YOUR STATUTORY RIGHTS.

In order to obtain warranty service, contact Cricut at +1 (877) 727-4288. Proof of purchase may be required to verify warranty eligibility. You can learn more about how your Warranty will be serviced by visiting cricut.com/warranty.

This Warranty is issued by:

Cricut, Inc.
10855 South River Front Parkway
South Jordan, UT 84095 USA

FCC Statement

The U.S. Federal Communications Commission (in 47 CFR 15.105) has specified that the following notices be brought to the attention of users of this product.

Pursuant to Part 15.21 of the FCC Rules, any changes or modifications to this equipment not expressly approved by Cricut, Inc. may cause harmful interference and void the FCC authorization to operate this equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna
- Increase the separation between the equipment and receiver
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help

UNE (1) ANNÉE DE GARANTIE LIMITÉE sur le Pistolet à Colle Cricut®

Cette GARANTIE LIMITÉE est entre vous et Cricut, Inc., d/b/a CRICUT®.

Votre pistolet à colle (« Produit ») est garanti contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date de son achat initial au détail (« Période de garantie »). Si un défaut survient pendant la période de garantie, Cricut, à sa discrétion, (1) réparera le Produit gratuitement en utilisant de nouvelles pièces ou des pièces dont les performances sont équivalentes à celles du produit neuf, (2) échangera le Produit avec un produit fonctionnellement équivalent qui est neuf ou dont les performances sont équivalentes à celles du produit neuf, ou (3) remboursera le prix d'achat initial. Cette garantie exclut les dommages résultant d'un abus, d'un accident, d'une mauvaise utilisation, de modifications physiques et/ou logicielles, ou de toute autre cause qui ne serait pas un défaut de matériaux et de fabrication. N'exposez pas le Produit à des températures supérieures à 38 °C. L'exposition à une température supérieure à 38 °C annule cette garantie. Toute récupération est limitée au prix d'achat initial. Aucune autre personne ou entité ne peut modifier cette garantie, et votre vendeur au détail est seul responsable de toute autre garantie.

Cette garantie s'applique au pistolet à colle Cricut. Elle ne s'applique pas aux bâtons de colle, aux accessoires, aux emballages, aux logiciels, aux outils, aux matériaux ou à tout autre article qui n'est pas un pistolet à colle. Cricut ne garantit pas une utilisation ininterrompue du Produit ou de son logiciel de soutien.

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI DANS LA JURIDICTION APPLICABLE, CRICUT N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DU SERVICE DU PRODUIT. LA GARANTIE ET LES RECOURS DÉCRITS CI-DESSUS N'INCLUENT PAS TOUTE AUTRE GARANTIE ET TOUT AUTRE RECOURS, QU'IL SOIT ORAL, ÉCRIT, EXPRESS, LÉGAL OU IMPLICITE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, CRICUT REJETTE TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES ET LÉGALES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LES GARANTIES AUTORISÉES ET REJETÉES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre et d'un pays à l'autre, où certaines limitations ou exclusions ne sont pas autorisées par les lois locales. Cela peut inclure la durée de la garantie. Cette garantie s'applique uniquement au pays de la vente prévue du produit. Des détails supplémentaires sont disponibles ou sur cricut.com/warranty.

CETTE GARANTIE NE MODIFIE PAS VOS DROITS LÉGAUX.

Pour bénéficier du service après-vente, veuillez contacter le service client Cricut au +1 (877) 727-4288. Une preuve d'achat peut être exigée pour vérifier l'éligibilité à la garantie. Pour en savoir plus sur votre garantie, rendez-vous sur cricut.com/warranty.

Cette garantie est délivrée par :

Cricut, Inc.
10855 South River Front Parkway
South Jordan, UT 84095 USA

Déclaration de conformité avec la FCC

La Commission fédérale des communications des États-Unis (dans l'article 47 CFR 15.105) a spécifié que les avis suivants doivent être portés à l'attention des utilisateurs de ce produit.

Conformément à la section 15.21 des règles FCC, tout changement ou modification de cet équipement non expressément approuvé par Cricut, Inc. peut provoquer des interférences nuisibles et annuler l'autorisation FCC d'utiliser cet équipement.

REMARQUE : Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, conformément à la section 15 des règles de la FCC. Ces limites visent à fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie de radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut provoquer des interférences nuisibles à la communication radio. Cependant, il se peut que des interférences se produisent dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant

l'équipement, l'utilisateur est invité à essayer de corriger les interférences grâce l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception ;
- Éloigner l'équipement du récepteur ;
- Brancher l'équipement à une prise reliée à un autre circuit que celui qui alimente le récepteur ;
- Contacter le revendeur ou un technicien radio/télévision qualifié pour obtenir de l'aide.